



## PROCÈS VERBAL

### RÉUNION DU 18 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Nohant-en-Goût, sous la présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit :

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36

Quorum : 19

Date de convocation du Conseil Communautaire : 12 mars 2024

Date d'affichage : 12 mars 2024

PRÉSENTS : Mesdames de KERPOISSON, CHIRON, DUCATEAU, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, SURGENT, Messieurs ALLÉGAERT, ANDRAULT, BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GLEIZES, GROSJEAN, JAUBERT, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, MOINET, PERRONNET, RIGOLLET, TIBAYRENC.

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames BELLEVILLE, DESIAUME, ERNE, SARRON, Messieurs PISKOREK, VERTALIER.

ABSENTS : Messieurs ALEXANDRE, BONVOT, VAN DE WEGHE.

POUVOIRS : Mme BELLEVILLE à M. CHASSIOT, Mme ERNE à Mme GOGUÉ, Mme SARRON à M. BLANCHARD, M. VERTALIER à M. GROSJEAN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur ANDRAULT.

#### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 février 2024,
- Demande de subventions d'investissement auprès de la CAF du Cher
- Avenant à la convention avec l'école de musique de La Septaine
- Ouverture d'un poste d'agent technique contractuel

- Consultation sur la demande de Bourges Plus portant sur l'institution du droit de captage
- Renouvellement de l'adhésion à l'association TGV et Mobilité Ferroviaire Grand Centre Auvergne
- Questions diverses.

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 FÉVRIER 2024

Le procès-verbal de la réunion du 19 février 2024 est approuvé.

## DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRÈS DE LA CAF DU CHER

### Acquisition d'un véhicule 9 places.

Entendu l'exposé de Madame la Présidente concernant la nécessité d'acquérir un véhicule 9 places et après en avoir délibéré :

- approuve le financement de ce projet dont l'investissement représente un montant prévisionnel de 31 913,09 € HT.
- sollicite une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher :
  - Caisse d'Allocations Familiales du Cher. : 25 530 € HT soit 80 % du montant.
  - Communauté de communes – fonds propres : le solde du montant soit 6 383,09 € HT.

Vote à l'unanimité.

### Acquisition de matériel pédagogique.

Entendu l'exposé de Madame la Présidente concernant l'acquisition de matériel pédagogique pour les accueils périscolaires, les accueils de loisirs des mercredis et des vacances ainsi que pour l'accueil jeunes et après en avoir délibéré :

- approuve le financement de ce projet dont l'investissement représente un montant prévisionnel de 8 622,50 € HT.
- sollicite une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher :
  - Caisse d'Allocations Familiales du Cher. : 6 898 € HT soit 80 % du montant.
  - Communauté de communes – fonds propres : le solde du montant soit 1 724,50 € HT.

Vote à l'unanimité.

Acquisition d'un logiciel de gestion des emplois du temps du personnel.

Entendu l'exposé de Madame la Présidente concernant la nécessité d'acquérir un logiciel de gestion des emplois du temps du personnel :

- approuve le financement de ce projet dont l'investissement représente un montant prévisionnel de 25 905 € HT.
- sollicite une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher :
  - Caisse d'Allocations Familiales du Cher. : 20 724 € HT soit 80 % du montant.
  - Communauté de communes – fonds propres : le solde du montant soit 5 181 € HT.

Vote à l'unanimité.

**AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE LA SEPTAINE**

Monsieur Méreau explique que cet avenant est une modification du calcul de l'aide.

En effet, les tarifs de Cher emploi animation ont augmenté ainsi que le taux horaires des professeurs de l'école de musique de La Septaine.

Monsieur Méreau tient à souligner le bon travail fait par le nouveau bureau de l'Association.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la convention signée avec l'école de musique de La Septaine,
- Considérant la nécessité de cadrer les aides liées aux antennes décentralisées,
- Vu le projet d'avenant,
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- Accepte le projet d'avenant N°2
- Autorise Madame la Présidente à le signer.

Vote à l'unanimité.

**OUVERTURE D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL**

- Vu le Code Général des Collectivité Territoriales
- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-23 °1
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

- Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré décide de créer :

- Un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet (35/35ème)
- La rémunération correspondra à l'indice Brut 367 Indice Majoré : 366 »

Vote à l'unanimité.

## CONSULTATION SUR LA DEMANDE DE BOURGES PLUS PORTANT SUR L'INSTITUTION DU DROIT DE CAPTAGE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'urbanisme
- Vu la demande d'avis sur le projet adressés par les Services de l'Etat le 5 février 2024,
- Vu la demande d'avis formulée par les Services de l'Etat relative à la demande d'institution d'un droit de préemption pour la préservation des ressources en eau destinée à la consommation humaine sur l'aire d'alimentation des captage (AAC) du Porche déposée par Bourges Plus,
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, prononce un avis

FAVORABLE

Vote  
Pour : 29  
Abstentions : 2

## RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION A L'ASSOCIATION TGV ET MOBILITÉ FERRIVIAIRE GRAND CENTRE AUVERGNE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- de renouveler son adhésion pour l'année 2024 à l'Association « TGV et Mobilité Ferroviaire - Grand Centre Auvergne » et de s'acquitter du montant de la cotisation annuelle de 150 euros.

Vote à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur Allégaert demande s'il est possible que l'Association FREDON trouve plus de piègeurs. Il a également l'impression, vu le nombre d'animaux piégés sur sa commune, que les autres communes ne piègent pas du tout.

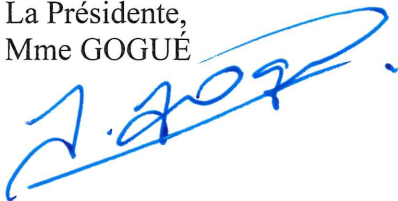
Monsieur Allégaert signale que les Agents de La Septaine qui travaillent à l'école de Nohant-en-Goût lui ont demandé directement des travaux à faire. Il leur a demandé de bien vouloir passer par la voie hiérarchique.

Les instances agricoles faisant toujours référence aux anciens cantons, le canton historique de Baugy correspondant, à deux communes prôt, au périmètre de la communauté de communes de La Septaine, monsieur Grosjean informe l'assemblée qu'il va adresser un courrier à toutes les communes concernant leur participation ou non à la tenue du comice agricole en 2025.

Monsieur Grosjean annonce que toutes les communes de La Septaine, sauf Vornay, vont sortir de la ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) ce qui va poser problèmes pour l'installation de nouvelles entreprises ou de nouveaux services, il fait part de sa colère.

Monsieur Méreau ajoute que la dernière réunion du CDEN a été unanime contre la validation de la carte scolaire.

La Présidente,  
Mme GOGUÉ



Le Secrétaire,  
M. ANDRAULT

